

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 28 octobre 2022

Date de la convocation
24 octobre 2022

Date de la séance
28 octobre 2022

N°2022_10_05

Modification des tarifs pour le stationnement des commerces ambulants

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit octobre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER par Patrick MATHIEU, Brigitte GODART par Claude LÉVÊQUE, Frédéric LEFEVRE par Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents excusés :

Absents : Benjamin WAQUELIN

Secrétaire de séance : Claude LÉVÊQUE

VU l'arrêté n° 54/2020 en date du 17 septembre 2020 portant création d'une régie de recettes afin d'encaisser les droits de place des commerces ambulants,

VU la délibération n° 2020-09-04 du 17 septembre 2020 fixant les tarifs pour le stationnement des commerces ambulants,

CONSIDÉRANT la hausse des prix de l'électricité qui impacte le budget de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du 3 octobre 2022 des membres de la commission « Salles communales et bâtiments » pour augmenter le droit de place des commerces ambulants à 3 € la demi-journée (moins de 4 heures de présence), au lieu de 2,50 € actuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le droit de place des commerces ambulants à 3 € la demi-journée (moins de 4 heures de présence) à partir du 1^{er} novembre 2022.

C. Malaisé

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/11/2022 051-215104159-20221028-2022_10_05-DE